



MAIRIE
DE

Cressy-sur-Somme

77760 - SAÔNE-ET-LOIRE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 JANVIER 2017

Présents : Jean-Paul BOUILLER – Sylvain CHANDIOUX – Guy DEGOUZEL – Sandrine DUMAGNY – Didier GOUNEAU – Thierry LACOMBRE – Greet MELIS – Christine PERRIN – Bertrand SOTTY – Sandrine VIARD

Absent : NÉANT

Secrétaire de séance : Christine PERRIN

1. La nouvelle communauté de communes « entre Arroux, Loire et Somme » existe depuis le 1^{er} janvier 2017.
Elle est issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Gueugnon et « Entre Somme et Loire ».
Trente communes composent ce nouvel établissement.
Le 16 Janvier 2017 les délégués communautaires ont désigné Mme Edith GUEUGNEAU comme présidente de l'EPCI.
Suite à sa proposition, 12 vice-président(e)s ont été élus.
La présidente a souhaité préserver un équilibre pour que les 2 anciens EPCI soient bien représentés ; ainsi 6 vice-président(e)s appartiennent à l'ancien Pays de Gueugnon et 6 à l'ancienne communauté de communes « Entre Somme et Loire ».
Dans un premier temps, il conviendra de mettre en place 8 commissions qui travailleront sur les harmonisations à réaliser d'ici 2 ans.
2. Le Très Haut Débit (THD) doit arriver dans notre commune d'ici 2020.
Pour qu'il puisse bénéficier à tous dans de bonnes conditions, il convient d'ici là de faire un adressage plus performant qui pourrait identifier jusqu'aux stabules.
La poste qui possède dans ce domaine une véritable expertise propose ses services.
Ils nous enverront un devis qui sera étudié par le conseil municipal lors d'une prochaine réunion.
3. Le conseil municipal accepte de rembourser la part communale du compteur d'eau de Mme SIMON Isabelle, soit la somme de 169,50 € (39 €, d'abonnement et 126,50 € de consommation).
4. Le conseil municipal accepte de louer l'appartement B de la maison Bourgogne à Mr LETOURNEAU Quentin à compter du 15 février 2017 pour un loyer mensuel de 350 € et 40 € de charges.
5. Le conseil municipal prévoit une dépense de 694 € pour acheter 6 panneaux en bois qui remplaceront les panneaux actuels du tri sélectif défectueux.
6. Le conseil municipal prend connaissance de diverses communications du Maire.

CRESSY SUR SOMME, le 30 JANVIER 2017

Le Maire,
Jean-Pierre RAULO

